

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Vernis pour la peinture à l'huile

**Utilisations déconseillées** Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** ColArt International Holdings Ltd.  
The Studio Building  
21 Evesham Street  
London  
W11 4AJ  
United Kingdom  
+44 (0)208 424 3200  
R.Enquiries@colart.co.uk

**Personne à contacter** Regulatory Manager

**Fabricant** ColArt Le Mans  
5 Rue Rene  
ZI Nord  
72021 Le Mans  
Cedex 2  
France  
0033243838393

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

**Dangers physiques** Flam. Liq. 3 - H226

**Dangers pour la santé humaine** Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304

**Dangers pour l'environnement** Aquatic Chronic 2 - H411

**Classification (67/548/CEE ou (1999/45/CE)** Xn;R20/21/22,R65. Xi;R36/38. R43. N;R51/53. R10.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

### Pictogramme de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
 P330 Rincer la bouche.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, Benzyl alcohol

# LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
	P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
	P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
	P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE</b>		<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 8006-64-2		Numéro CE: 232-350-7
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R20/21/22,R65 R43 Xi;R36/38 N;R51/53	
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>Benzyl alcohol</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 100-51-6		Numéro CE: 202-859-9
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-xxxx
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/22. Xi;R36.	
Acute Tox. 4 - H332		
Eye Irrit. 2 - H319		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer à l'eau. Ne pas frotter l'oeil. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
------------------------------------	--

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit est inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. L'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts peut créer des risques d'incendie ou d'explosion. Ce produit est toxique.
-----------------------------	--

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Eviter l'inhalation de poussières et vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber des petites quantités avec des serviettes en papier et évaporer dans un endroit sûr. Une fois l'évaporation achevée, mettre le papier dans un conteneur à déchets approprié et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Précautions d'utilisations</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser des conteneurs vides.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Garder sous clef. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.
<b>Classe de stockage</b>	Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 560 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante.
--	-------------------------------------

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Éviter le contact avec les yeux. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.
--------------------------------------	---

<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.
-----------------------------	---

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune pâle.
<b>Odeur</b>	Térébenthine.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>156°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	24°C (Coupelle fermée).
<b>Densité relative</b>	0.9 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Non disponible.
----------------------------	-----------------

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
---------------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.
---	---

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.
----------------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Matières comburantes. Acides - oxydants.
-------------------------------	--

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 957,3

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 2 317,25

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 18,59

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

##### Danger par aspiration

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Danger par aspiration</b>	Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.
<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Rougeurs. Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
<b>Considérations médicales</b>	Affections cutanées et allergies.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

# LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	08 01 11* - waste paint and varnish containing organic solvents or other dangerous substances

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES
Nom d'expédition (IMDG)	MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES
Nom d'expédition (ICAO)	MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES
Nom d'expédition (ADN)	MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3

#### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

# LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Code de restriction en tunnels (D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: Autres informations

<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Acute Tox. 4 - H332: Acute Tox. 4 - H302: Asp. Tox. 1 - H304: Skin Irrit. 2 - H315: Eye Irrit. 2 - H319: Skin Sens. 1 - H317: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: : Méthode par le calcul. Flam. Liq. 3 - H226: : Jugement d'expert.
<b>Conseils de formation</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur.
<b>Date de révision</b>	06/11/2015
<b>Révision</b>	6
<b>Remplace la date</b>	17/03/2015
<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	R10 Inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## LEFRANC & BOURGEOIS VERNIS DAMMAR SURFIN / EXTRA-FINE DAMMAR PICTURE VARNISH

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
	H302 Nocif en cas d'ingestion.
	H302 Nocif en cas d'ingestion.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312 Nocif par contact cutané.
	H312 Nocif par contact cutané.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332 Nocif par inhalation.
	H332 Nocif par inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.